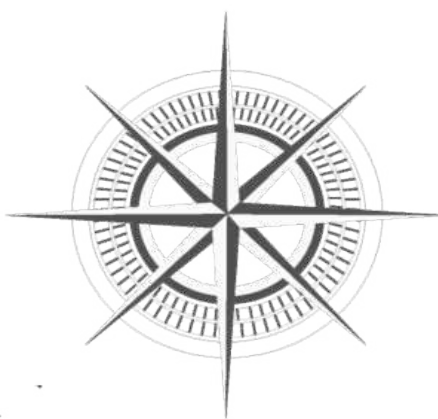




SCoT
MÉDOC

2033

Avensan
Bégadan
Blaignan-Prignac
Brach
Castelnau-de-Médoc
Cissac-Médoc
Civrac-en-Médoc
Couquèques
Gaillan-en-Médoc
Le Porge
Le Temple
Lesparre-Médoc
Listrac-Médoc
Moulis-en-Médoc
Ordonnac
Pauillac
Saint-Christoly-Médoc
Saint-Estèphe
Saint-Germain-d'Esteuil
Saint-Julien-Beychevelle
Saint-Laurent-Médoc
Saint-Sauveur
Saint-Seurin-de-Cadourne
Saint-Yzans-de-Médoc
Sainte-Hélène
Salaunes
Saumos
Vertheuil



Bilan
De la
Concertation

Arrêté le :	
Approuvé le :	

Janvier 2020

Maîtrise d'ouvrage :

Syndicat mixte SMERSCOT
Communauté de communes Médoc Coeur de Presqu'île
10 place du Maréchal Foch
33340 Lesparre-Médoc

Maîtrise d'oeuvre :

Agence Folléa-Gautier, paysagistes urbanistes dirigée
par Bertrand Folléa et Claire Gautier
100 avenue Henri Ginoux
92 120 Montrouge
Tél : 01 47 35 71 33 fax : 01 47 35 61 16
email : agence@follea-gautier.com

SCOP ARL Rivière Environnement
9-11 allée James Watt, Immeuble 3 Le Space
33700 Mérignac (Rocade sortie 11)
Tél : 05 56 49 59 78
email : louise.matillon@riviere-environnement.fr

Jean MARIEU, urbaniste qualifié OPQU
46, avenue Victor Hugo
33120 Arcachon
Tél. : 05 56 83 60 27
email : Jean.marieu@wanadoo.fr

Nicolas MUGNIER, urbaniste
136 avenue Alsace Lorraine
33200 Bordeaux
email : nicolasmugnier@yahoo.fr

ARCUS - études sociales et urbaines
54 avenue Jean Jaurès - A208
33150 Cenon
benjamin.haurit@hotmail.fr

SELARL BOISSY Avocats
74, rue Georges Bonnac, BP 50037,
33007 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05.33.89.19.00 ; Fax : 05.56.11.01.34
secretariat@boissyavocats.com

Agence Pierre Lascabettes, Architecture - Urbanisme
14 rue du Maréchal Gallieni
33150 Cenon
Tél. 05 56 06 96 88
email : agence@lascabettes.fr

COHÉO
15 rue Paul Louis Lande
33000 - Bordeaux
email : n.pinel@coheo.com

Crédits des illustrations

En dehors de celles dûment référencées, les clichés, schémas, cartographies présents dans ce document ont été réalisés par les membres de l'équipe de maîtrise d'oeuvre.



Bilan De la Concertation



Sommaire détaillé

Bilan de la concertation

P.05 Modalités de concertation

P.07 Moyens d'information du public

- P.07 1. Annonce par voie d'affichage
- P.08 2. Annonce dans la presse locale
- P.09 3. Diffusion des avancées du projet
- P.14 4. Document de synthèse sur les modalités de la concertation
- P.15 5. Réunions publiques

P.17 Moyens offerts au public pour formuler ses observations

- P.17 1. Dossier de concertation (registre)
- P.17 2. Participation par mail ou courrier
- P.18 3. Ateliers participatifs et réunions avec les Personnes Publiques Associées (PPA).



Modalités de concertation

Extrait de la délibération du lundi 27 Juin 2012 prescrivant l'élaboration du SCoT Médoc 2033 et définissant les modalités de concertation :

« (...) OBJECTIFS ET MODALITÉS DE LA CONCERTATION, EN VERTU DE L'ARTICLE L.300-2 DU CODE DE L'URBANISME :

(...) Considérant que les objectifs assignés à la concertation pourraient être les suivants :

- *informer le public de l'état d'avancement et du contenu des études du SCoT*
- *assurer l'expression des idées et des points de vue*
- *recueillir les avis et informations de tous ceux et celles qui souhaitent apporter leur contribution à l'élaboration du SCoT*
- *connaître les aspirations de la population*

Considérant que les modalités de concertation pour satisfaire aux objectifs précisés ci-dessus pourraient être les suivantes :

Au démarrage du Schéma (SCoT):

- *parution dans les journaux (Sud Ouest et le Journal du Médoc) de l'annonce du lancement de la procédure de l'élaboration du SCoT*
- *affichage de la présente délibération dans chaque mairie, des communes membres des trois communautés de communes (Centre Médoc, Cœur Médoc et Méduillienne) membres du SMERSCoT en Médoc et au siège social de ces communautés de communes*
- *organisation d'une réunion d'information à l'attention des élus, des secrétaires de mairie et des directeurs généraux des services des collectivités comprises dans le périmètre du SCoT suivie d'une note de synthèse*
- *création d'un espace collaboratif*
- *mise à disposition pour consultation, au siège du syndicat mixte, de tous les documents afférents aux études du SCoT (porter à connaissance, compte-rendus des réunions)*

A chaque étape du Schéma (SCoT):

- *réalisation à l'attention du public d'un document d'information présentant une synthèse du processus d'élaboration du schéma et des modalités de concertation mise en œuvre. Ces publications seront disponibles dans toutes les mairies des collectivités du périmètre du SCoT*
- *organisation d'une réunion publique dans chaque secteur du territoire du SCoT ; étant précisé que chaque secteur correspond à chaque communauté de communes, membres du syndicat mixte*
- *mise à disposition, dans chaque mairie des communes du périmètre du SCoT, d'un registre sur lequel, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie, le public pourra formuler ses observations*

Le bilan de cette concertation fera l'objet d'une présentation devant le conseil syndical qui en délibérera avant d'arrêter le projet. »

La concertation :

La concertation sur le projet d'élaboration du SCoT Médoc 2033 s'est organisée autour des grandes phases du projet et en cohérence avec toutes les thématiques clés du document. La stratégie de concertation définie a eu pour objectifs de rendre accessible les concepts d'urbanisme auprès des citoyens et des élus et d'échanger avec les acteurs socio-économiques du territoire sur les choix politiques à effectuer à l'horizon du SCoT, notamment pour ce qui concerne l'aménagement et le développement urbain à l'échelle du SCoT et des Communautés de communes.

Le lancement de la concertation auprès des élus et du public a démarré le 8 juillet 2013 par une réunion publique de lancement du SCoT à la salle des fêtes de Saint-Germain-d'Esteuil.

Moyens d'information du public

1. Annonce par voie d'affichage

Pour le lancement de la phase de concertation, la délibération prévoyant le début de la concertation et ses modalités a été affichée au siège des Communautés de communes et dans l'ensemble des mairies début février 2016. De même, les annonces d'organisation de réunions publiques ont fait l'objet d'un affichage en mairies et au siège des Communautés de communes.

Exemple d'affichage des annonces des réunions publiques en mairie de Lesparre-Médoc, de Sainte-Hélène, ou de Castelnau-de-Médoc

<p>UN SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCOT) POURQUOI FAIRE ?</p> <p>Comment organiser nos villes et nos villages ? Comment gérer nos espaces ?</p> <p>REUNIONS PUBLIQUES</p> <p>- 11 juillet à 18h30 salle François Mitterrand à Lesparre</p> <p>- 12 juillet à 18h30 salle des fêtes de Saint-Hélène</p> <p>Venez donner votre avis</p>   	 <p>REUNION PUBLIQUE de présentation du document d'orientations et d'objectifs</p> <p>Mardi 25 juin – 14h Salle du Moulin des Jalles Castelnau de Médoc</p> <p>Documents téléchargeables sur le site du SMERSCOT : https://www.medoc2033.fr/ Venez nombreux, exprimez-vous !</p> 
---	---

Certificat d'affichage de la délibération prévoyant le début de la concertation et ses modalités en mairie et au siège des Communautés de communes

 <p><u>CERTIFICAT D'AFFICHAGE</u></p> <p>Je, soussigné, Bernard GUIRAUD, Maire de la commune de Lesparre-Médoc, certifie avoir procédé pendant une période d'un mois, à l'affichage en Mairie de la délibération du conseil syndical du SMERSCOT, numéro 12-06-2012 du 27 juin 2012 et relative à la prescription de l'élaboration du SCOT Médoc 33.</p> <p>A Lesparre-Médoc, le 12 février 2016</p> <p>Le Maire, B. GUIRAUD</p> 	 <p>Certificat d'Affichage</p> <p>Je soussigné, M. Jean-Marie FERON, Président de la Communauté de Communes du Centre Médoc certifie avoir fait procéder à l'affichage de la délibération du Conseil Syndical du SMERSCOT en Médoc n°12-06-2012 du 27 juin 2012 relative à la prescription de l'élaboration du SCOT « MÉDOC 2033 » - Objectifs - et modalités de concertation.</p> <p>L'affichage a été effectif pendant une période d'un mois.</p> <p>En foi de quoi le présent certificat a été établi.</p> <p>Fait à Saint Laurent Médoc, le 12 février 2016</p> <p>Le Président, Jean-Marie FERON</p> 
--	--

2. Annonce dans la presse locale

L'information de l'ouverture de la phase de concertation du SCoT et de ses modalités a été publiée dans le journal local Le journal du Médoc le 5 mai 2017.

Extrait du Journal du Médoc du 18 janvier 2019

INSTITUTIONNELS

1566010

SMERSCOT en Médoc

Schéma de cohérence territoriale
Information sur le schéma de cohérence territoriale et les modalités de concertation

Par délibération n°12-06-12 du 27 juin 2012, le Syndicat mixte pour l'élaboration du schéma de cohérence territoriale des communautés de communes Médoc Cœur de Presqu'île et Médulienne (SMERSCOT) a prescrit l'élaboration du schéma de cohérence territoriale et a défini les modalités de concertation et les objectifs poursuivis par celui-ci.

Cette délibération est disponible dans chaque commune et communauté de communes du périmètre, ainsi qu'auprès du siège du syndicat mixte du SMERSCOT, situé dans les locaux de la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île. Conformément à cette délibération, différents moyens de concertation sont prévus avec le public avant l'arrêt du projet (réunions publiques, site internet, mise à disposition d'un registre, etc.). La phase d'élaboration du projet a démarré, et plusieurs temps d'échange avec le public et les personnes publiques associées seront prochainement annoncés sur le site internet du syndicat mixte du SMERSCOT (<https://www.medoc2033.fr/>).

26 Les petites annonces

RECONTRES TERRAINS EMPLOIS OFFRES BONNES AFFAIRES DIVERS

MAIRIE DE MEDOC RECRUTER
Ouvrier de châl
1566010

IMMO LOCATIONS
1566010

IMMO VENTES
1566010

CONSTRUCTION D'UN POLE EDUCATIF A CASTELNAU DE MEDOC
Lot 1 : GÉNÉRALISTE TECHNIQUE
Lot 2 : COORDINATION S.P.S.
1566010

MAIRIE DE LACANAU
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
1566010

MAIRIE DE LACANAU
AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE
1566010

LES ARTISTES CALINS
1566010

WORK IN HOUTRIN
1566010

SURFACES
1566010

LOCATION-GERANCE
1566010

AVIS DE CONSTITUTION
1566010

FONDS DE COMMERCE
1566010

Vous êtes annonceur ?
Vous êtes intéressé par cet espace ?
Contactez Fanny Sales
05 57 75 14 05
le journal du Médoc

3. Diffusion des avancées du projet

Une publication régulière de la concertation par le biais d'articles au sujet de l'avancée du projet (documents du SCoT) et des moments d'échanges (des réunions publiques) a été suivie, que ce soit dans la presse locale et sur le site internet du SCoT.

Les différents documents constituant le projet ont été diffusés à chaque étape du SCoT : Diagnostic, PADD et DOO sur le site internet du SCoT, des communes et des Communautés de communes.

Annonces des réunions publiques dans la presse

Annonce des réunions publiques des 11 et 12 juillet 2017 pour le Diagnostic et le PADD dans le journal sud-ouest le 30 juin 2017



SUD OUEST

BORDEAUX ARCACHON LIBOURNE LA ROCHELLE SAINTES ROYAN COGNAC ANGOULÈME PÉRIGUEUX AGEN
PAU BAYONNE BIARRITZ MONT-DE-MARSAN DAX

Un plan pour un territoire cohérent

A LA UNE / LESPARRE-MÉDOC / Publié le 30/06/2017 à 3h43 par **Arnaud Larrue**.

f t in COMMENTAIRES SUSPENDUS



▲ Pour Ségundo Cimbron, président du Smerscot, le Scot aura à court terme un impact sur la vie de tous. ©PHOTO A. L.

Une version du Schéma de cohérence territoriale sera présentée mercredi prochain aux élus. Des réunions d'informations sont prévues les 11 et 12 juillet.


Jusqu'à présent, l'élaboration des Schémas de cohérence territoriale (Scot) était essentiellement l'affaire des élus. Depuis leur mise en chantier partout en France en 2000 à la suite de la loi SRU (1), ils arrivent maintenant à un stade où ils vont toucher le grand public, que ce soit pour l'informer ou le consulter.

Pour une partie du Médoc, la mise en place du Scot, appelé Scot Médoc 33, est gérée par un syndicat mixte (Smerscot) qui réunit deux Communautés de communes (CdC), Médullienne et Médoc Cœur de Presqu'île, représentant près de 45 000 habitants et 29 communes.

Le syndicat est présidé par Ségundo Cimbron, également maire de Saint-Yzan et vice-président de Médoc Cœur de Presqu'île. Ce dernier vient de prendre son bâton de pèlerin pour en expliquer les enjeux, ce qui se fera notamment par le biais de deux réunions d'information qui se tiendront les mardi et mercredis 11 et 12 juillet prochains à Lesparre et Castelnaud. D'ores et déjà, l'élu rappelle qu'un Scot « est un document d'aménagement du territoire, un schéma général à partir duquel les communes ou leurs communautés font leurs propres schémas d'aménagement, les Plans locaux d'urbanisme (PLU) ».

Article de presse sur l'avancée du SCoT Médoc 2033

Article de presse dans le journal sud-ouest le 17 juillet 2017 sur le SCoT Médoc 2033 dans sa phase de concertation sur le Diagnostic et le PADD.




BORDEAUX ARCACHON LIBOURNE LA ROCHELLE SAINTES ROYAN COGNAC ANGOULÈME PÉRIGUEUX AGEN
PAU BAYONNE BIARRITZ MONT-DE-MARSAN DAX

Dernière ligne droite pour la cohérence territoriale

A LA UNE / LESPARRE-MÉDOC / Publié le 17/07/2017 à 3h40 par Arnaud Larrue.

[f](#) [t](#) [in](#) COMMENTAIRES SUSPENDUS



• Petite affluence pour la réunion d'information consacrée au Scot. ©PHOTO A. L.

Malgré le faible intérêt du public, le schéma de cohérence territoriale, le Scot commence à prendre forme.

I l fallait bien se douter qu'une réunion publique d'information consacrée au Schéma de cohérence territoriale (Scot), à l'Espace François-Mitterrand de Lesparre, un 11 juillet n'attirerait pas la grande foule. Le doute s'est transformé en réalité et, en comptant les cinq intervenants en tribune, une douzaine de personnes seulement s'y sont retrouvées pour s'installer rapidement autour d'une table, transformant ce qui aurait dû être une réunion didactique en salon où l'on cause.

Segundo Cimbron, président du Smerscot, syndicat mixte chargé depuis 2011 de l'élaboration du Scot, faisait d'ailleurs remarquer, manifestement déçu : « Le Scot en soi n'est pas quelque chose de très sexy, mais c'est quand même très important. ». À l'appui de son propos, il rappelait que le Smerscot regroupe deux intercommunalités, La Médullienne et Médoc Cœur de presqu'île, et concerne donc 29 communes et près de 50 000 habitants. Et que le Scot, comme sa dénomination de « cohérence » l'indique, est un « document de planification et d'aménagement », qui définit globalement les objectifs vers lesquels devront tendre les décisions que seront amenées à prendre sur leurs périmètres respectifs les collectivités locales, avec le souci que toutes aillent dans le même sens.

Les domaines concernés étant aussi bien l'urbanisme que l'environnement ou l'économie, le président soulignait, donnant à nouveau tort aux absents, que le Scot était « au-dessus dans la hiérarchie des normes », et qu'il « aurait un impact sur les décisions que prendront les autorités dans l'avenir ».

Communiqués d'actualités sur le site internet du SMERSCoT

Communiqué d'actualité sur le démarrage du SCoT le 16 avril 2013 sur le site internet du SMERSCoT



Le SMERSCOT | Le SCoT "Médoc 2033" | Le SCoT ensemble | Les actualités | Liens utiles | Rechercher

16. avril 2013

Le SCoT est lancé !

L'élaboration du SCoT "Médoc 2033" commencera une fois que le SMERSCOT en Médoc aura désigné le groupement ou le BE lauréat pour la conduite technique du projet. En clair, l'appel d'offres pour l'élaboration du SCoT a été lancé fin janvier 2013. Sans préjuger des résultats de l'appel d'offres, il est raisonnable de miser sur un démarrage du SCoT au printemps 2013.

Catégories : 04-2013, Actus

Les actus

Réunions publiques sur le DOO

- Documents à consulter

Nous contacter

Communiqué d'actualité sur le PADD du SCoT le 27 octobre 2015 sur le site internet du SMERSCoT



Le SMERSCOT | Le SCoT "Médoc 2033" | Le SCoT ensemble | Les actualités | Liens utiles | Rechercher

27. octobre 2015

Le première version du projet de PADD est disponible !

Le PADD définit la stratégie politique du projet, c'est-à-dire la vision partagée du futur territoire à moyen terme.

Le PADD prend en charge la formulation de la future armature urbaine et naturelle du territoire. Ce document n'est pas opposable, mais définit les orientations politiques, et sert de fil conducteur aux prescriptions et aux recommandations du DOO.

Son élaboration a débuté en son élaboration a débuté en Février 2015 à l'occasion d'une journée-atelier organisée avec les élus et techniciens des collectivités. La version de ce document est provisoire.

Pour en savoir plus....

- [PADD \(Projet d'Aménagement et de Développement Durable\) - Version Mars 2015](#)
- [PPT PROJET PADD OCT 2015](#)

Partagez cette information !

[f](#) [+](#) [+](#) [+](#) [+](#) [+](#) Plus...

Catégories : >OCT2015-PADD

Commentaires: 4 [Écrire commentaire](#)

Les actus

Réunions publiques sur le DOO

- Documents à consulter

Nous contacter

Par courrier :

Siège administratif :
SMERSCOT
Cdc Médoc, Coeur de
Presqu'île
10 place du Maréchal Foch
33340 LESPARRÉ-MÉDOC

Par courriel :

Posez une question [dans la rubrique dédiée.](#)

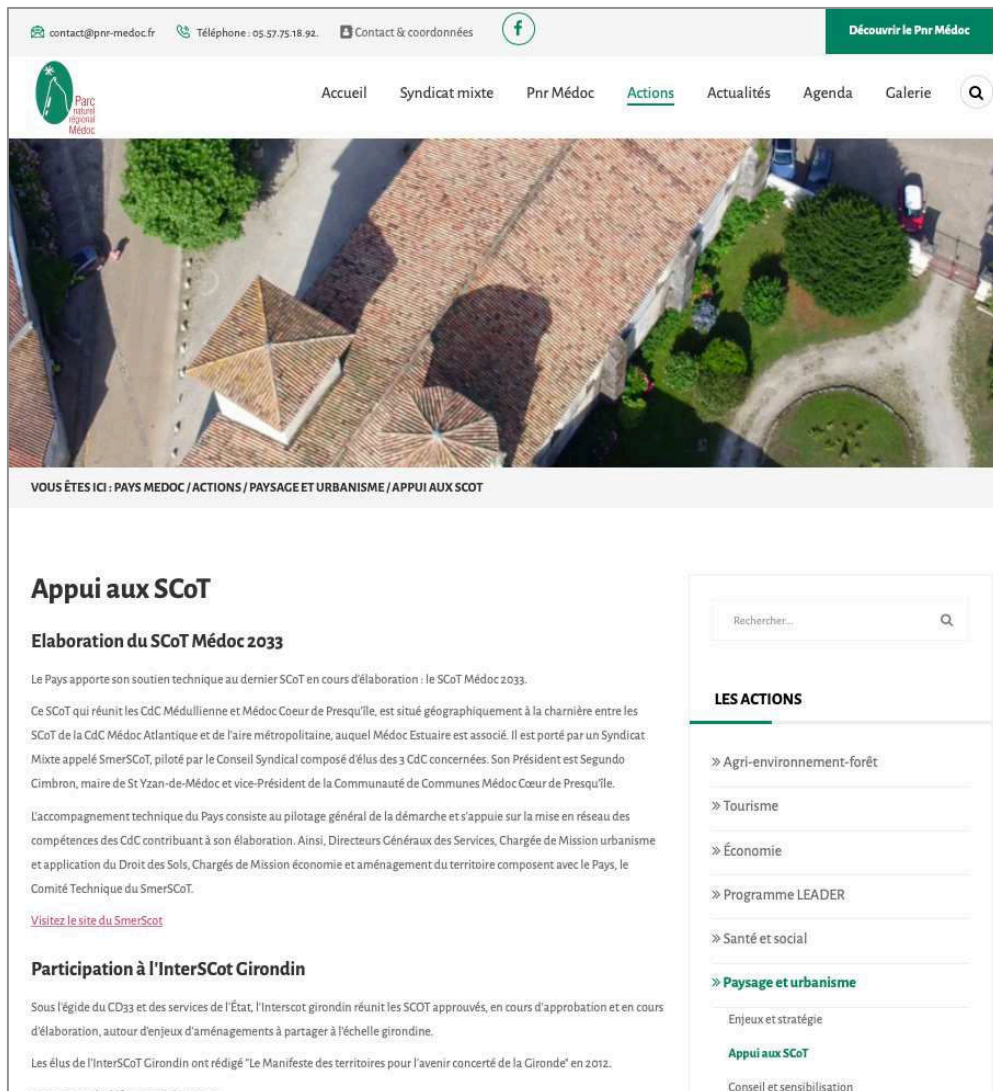
Communiqués d'informations sur le site internet des Communauté de communes

Communiqué d'étape sur le SCoT Médoc 2033 sur le site de la communauté de communes Médoc Cœur de Presqu'île

Communiqué d'information sur le SCoT Médoc 2033 sur le site de la communauté de communes Médullienne

Communiqués d'informations sur le site internet du Parc Naturel Régional du Médoc (PNR)

Rubrique informative sur le SCoT Médoc 2033 sur le site du PNR Médoc



contact@pnr-medoc.fr Téléphone : 05.57.75.18.92 Contact & coordonnées

Parc naturel régional Médoc

Accueil Syndicat mixte Pnr Médoc **Actions** Actualités Agenda Galerie

VOUS ÊTES ICI : PAYS MEDOC / ACTIONS / PAYSAGE ET URBANISME / APPUI AUX SCOT

Appui aux SCoT

Elaboration du SCoT Médoc 2033

Le Pays apporte son soutien technique au dernier SCoT en cours d'élaboration : le SCoT Médoc 2033.

Ce SCoT qui réunit les CdC Méduillienne et Médoc Cœur de Presqu'île, est situé géographiquement à la charnière entre les SCoT de la CdC Médoc Atlantique et de l'aire métropolitaine, auquel Médoc Estuaire est associé. Il est porté par un Syndicat Mixte appelé SmerSCoT, piloté par le Conseil Syndical composé d'élus des 3 CdC concernées. Son Président est Segundo Cimbrown, maire de St Yzan-de-Médoc et vice-Président de la Communauté de Communes Médoc Cœur de Presqu'île.

L'accompagnement technique du Pays consiste au pilotage général de la démarche et s'appuie sur la mise en réseau des compétences des CdC contribuant à son élaboration. Ainsi, Directeurs Généraux des Services, Chargée de Mission urbanisme et application du Droit des Sols, Chargés de Mission économie et aménagement du territoire composent avec le Pays, le Comité Technique du SmerSCoT.

[Visitez le site du SmerSCoT](#)

Participation à l'InterSCoT Girondin

Sous l'égide du CD33 et des services de l'État, l'InterSCoT girondin réunit les SCOT approuvés, en cours d'approbation et en cours d'élaboration, autour d'enjeux d'aménagements à partager à l'échelle girondine.

Les élus de l'InterSCoT Girondin ont rédigé "Le Manifeste des territoires pour l'avenir concerté de la Gironde" en 2012.

Quatre grands défis ont été inscrits :

Rechercher...

LES ACTIONS

- » Agri-environnement-forêt
- » Tourisme
- » Économie
- » Programme LEADER
- » Santé et social
- » **Paysage et urbanisme**

Enjeux et stratégie

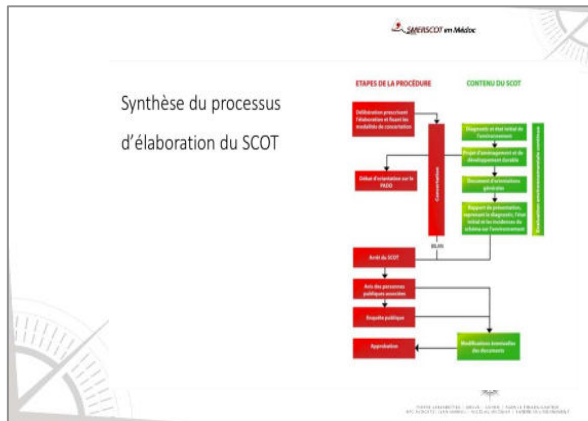
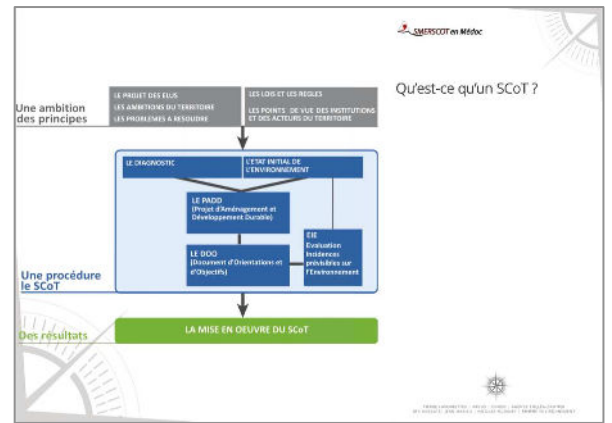
Appui aux SCoT

Conseil et sensibilisation

4. Document de synthèse

Un document d'information synthétisant le processus d'élaboration du SCOT et rappelant les modalités de concertation mises en œuvre a été rendu disponible dans toutes les mairies des collectivités du périmètre du SCOT.

Document d'information synthétisant le processus d'élaboration du SCOT et rappelant les modalités de concertation



- ### Une concertation importante tout au long du projet
- Rappel des modalités de concertation mises en œuvre
- > Au démarrage du schéma :
 - o Passation dans les journaux locaux (Sud-ouest et le Journal du Médoc) de l'annonce du lancement de la procédure de l'élaboration du SCOT
 - o Affichage de la présente délibération dans chaque mairie, des communes membres des trois communautés de communes (Centre Médoc, Cœur Médoc et Méditerranée) membres du SMERSCOT en MÉDOC et au siège social de ces communautés de communes
 - o Organisation d'une réunion d'information à l'attention des élus, des secrétaires de mairie et des directeurs généraux des services des collectivités comprises dans le périmètre du SCOT sous une note de synthèse
 - o Création d'un espace collaboratif
 - o Mise à disposition pour consultation, au siège du Syndicat mixte, de tous les documents afférents aux études du SCOT (porter à connaissance, comptes-rendus des réunions)
 - > A chaque étape du Schéma :
 - o Réalisation à l'attention du public d'un document d'information présentant une synthèse du processus d'élaboration du schéma et des modalités de concertation mises en œuvre. Ces publications seront disponibles dans toutes les mairies des collectivités du périmètre du SCOT
 - o Organisation d'une réunion publique dans chaque secteur du territoire du SCOT ; étant précisé que chaque secteur correspond à chaque communauté de communes, membres du syndicat mixte
 - o Mise à disposition, dans chaque mairie des communes du périmètre du SCOT, d'un registre sur lequel, aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie, le public pourra formuler ses observations

5. Réunions publiques

Aux grandes étapes du projet, (Diagnostic, PADD et DOO) **4 réunions publiques ont été organisées, 2 dans chaque communauté de communes**. Ce sont en tout 4 moments d'échanges qui ont été menés autour de 3 objectifs :

- Prendre connaissance de la démarche SCoT, des grandes lignes du projet et des enjeux identifiés
- S'exprimer et débattre avec les élus et les citoyens de l'avenir du territoire
- Découvrir les présentations synthétiques exposées sur écran des différents documents du SCoT

Ces réunions ont mobilisés un public peu nombreux (entre 2 et 20 personnes par étape).

Pour les deux première étape de la procédure d'élaboration du SCoT qui portaient sur les enjeux du **diagnostic du territoire et du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), les réunions publiques se sont tenues en juillet 2017**. Elles se sont déroulées aux dates et lieux suivants :

- Mardi 11 juillet 2017 à 18h30, à la mairie de Castelnau-de-Médoc pour le secteur de la communauté de commune Médullienne
- Mercredi 12 juillet 2017 à 18h30, à la mairie de Lesparre pour le secteur de la communauté de commune Médoc Cœur de Presqu'île

La troisième et dernière étape de l'élaboration du SCoT portait sur la rédaction du **Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO)**. **Les réunions publiques se sont déroulées en juin 2019**. Elles se sont déroulées aux dates et lieux suivants :

- Mardi 25 juin 2019, à la Salle du Moulin des Jalles à Castelnau-de-Médoc pour le secteur de la communauté de commune Médullienne
- Vendredi 28 juin 2019, à la salle des fêtes de Gaillan-en-Médoc pour le secteur de la communauté de commune Médoc Cœur de Presqu'île.

Les retours ont globalement été positifs. Les principales inquiétudes du public portaient sur :

Phases Diagnostic, PADD et DOO :

- > La relance du commerce de proximité qui doit être d'un niveau exigeant
- > La RD 1215 qui n'est pas assez une vitrine du territoire pour l'avenir
- > le manque de développement du tourisme estuarien dans toutes ses dimensions : paysage, gastronomie, infrastructures, moyens de mobilité.
- > L'enjeu de développer la zone d'équilibre de Lesparre-Médoc – Gaillan-en-Médoc autour du composites pour créer de l'emploi
- > La renaissance du gemmage au Porge pour participer à l'économie locale
- > La poursuite du déploiement du réseau internet avec le très haut débit pour les communes en attente.
- > Les lieux possibles d'implantations de projet de parcs éoliens
- > Le renforcement général du Nord du Médoc (Médoc Cœur de Presqu'île) dans un souci d'équilibre avec le Sud du Médoc Médullienne)

- > Difficulté à trouver des logements existants à destination des saisonniers, en contrepartie de plus en plus de saisonniers vivent dans des camions
- > Manque d'activités culturelles à l'année ainsi qu'un manque de diffusion des informations

Traduction des remarques issues des réunions publiques dans le SCoT

Certaines remarques ont été prises en compte dans l'élaboration des documents :

- > Le SCoT fixe comme objectif la mise en coordination des réseaux de transport et numériques sur tous le territoire et à travers des secteurs prioritaires
- > Le SCoT fait de la qualité de vie des habitants un objectif majeur
- > Le SCoT envisage la possibilité de coopératives citoyennes pour le développement d'ENR
- > Le SCoT valorise le développement de la formation sur le territoire, notamment aux métiers du tourisme
- > Le SCoT intègre comme objectif la réhabilitation des logements vacants
- > Le SCoT prévoit la création de logements adaptés aux besoins des saisonniers, en lien notamment avec les activités touristiques du littoral et les besoins des châteaux viticoles
- > Le SCoT protège les terres agricoles stratégiques, et incite au développement d'une agriculture de proximité,
- > Le SCoT prévoit la mise en réseau des équipements culturels du territoire, et le renforcement de l'offre d'activités culturelles tout au long de l'année,
- > Le SCoT favorise les filières locales de production, en appuyant notamment le développement des circuits courts
- > etc.

Au total, une trentaine de personnes ont assisté aux réunions publiques sur l'ensemble de la procédure.

Moyens offerts au public pour formuler ses observations

1. Dossier de concertation (registre)

Un registre d'observations a été mis à disposition du public à compter du mois de mai 2017 à l'accueil du Pays Médoc et des communautés de communes ainsi que dans chaque mairie du territoire.

La présence de ce registre a fait l'objet de divers affichages en mairie, ainsi que de rappels lors des réunions publiques.

Aucune demande écrite n'a été inscrite dans les registres.

2. Participation par mail ou courrier

Le public a pu participer à l'élaboration du SCoT via mail et courrier postal. Ces informations ont été diffusées sur le site internet du SMERSCoT en Médoc dans la rubrique « Le SCoT ensemble ! » et sur les sites internet des Communautés de communes. Ces informations ont été rappelées à chaque phase lors des différentes réunions publiques.

Aucun mail ni courrier n'a cependant été reçu concernant le SCoT.

Informations de contact sur le site du SMERSCoT



The screenshot shows the website for SMERSCoT en Médoc. At the top, there is a navigation bar with links: "Le SMERSCOT", "Le SCoT 'Médoc 2033'", "Le SCoT ensemble", "Les actualités", "Liens utiles", and "Rechercher". Below the navigation bar, the main content area is divided into several sections:

- Le SCoT ensemble**: A section with the text "L'équipe du SMERSCOT en Médoc se tient à votre disposition pour les questions relatives au SCoT." It contains two sub-sections: "Posez votre question" with a text input field, and "Les questions déjà posées" with a list of questions: "Qu'est ce qu'un SCoT ?" and "Combien de temps dure l'élaboration du SCoT ?".
- Les actus**: A section titled "Réunions publiques sur le DOO" with a link "Documents à consulter".
- Nous contacter**: A section providing contact information:
 - Par courrier :
Siège administratif :
SMERSCOT
Cdc Médoc, Coeur de Presqu'île
10 place du Maréchal Foch
33340 LESPARE-MEDOC
 - Par courriel :
Posez une question dans la rubrique dédiée.

At the bottom of the page, there are links for "Mentions légales", "Politique de confidentialité", "Politique des cookies", "Plan du site", and "Connexion".

3. Ateliers participatifs et réunions avec les Personnes Publiques Associées (PPA).

En dehors des différents comités techniques et syndicales, des ateliers de travail ont été proposés à chaque phase de construction du projet, avec des approches thématiques, pédagogiques ou parfois par secteurs géographiques (Littoral par exemple) . Ces ateliers étaient largement ouverts aux élus, aux techniciens des communes et de l'intercommunalité, et les partenaires et acteurs du territoire étaient le plus souvent conviés. Durant la phase diagnostic, une démarche d'atelier thématiques a été menée en permettant d'en alimenter les contenus. A chaque autres étapes (PADD et DOO), des ateliers pédagogiques ou techniques ont permis de construire et d'amender le projet de territoire avec l'ensemble des acteurs concernés (élus, techniciens et Personnes Publiques Associées).

Phases diagnostic et PADD :

- Du 15 octobre 2013 au 17 janvier 2014, **une série de 20 entretiens individuels avec les maires et/ou adjoints des communes sur les attendus du SCoT** s'est déroulée sur 20 ½ journées.
- 12 février 2015 : journée d'ateliers thématiques sur le PADD et rappel des enjeux du Diagnostic :
 - « présentation générale du PADD »
 - « table rondes sur les identités territoriales »
 - « projection démographique et groupes de travail sur l'armature territoriale : environnement, capacité d'accueil, pôles urbains et économie ».

Les scénarios démographiques du PADD et les capacités d'accueil ont été présentés et expliqués.

- 22 octobre 2015 : présentation des enjeux du diagnostic et du PADD à la (ex.) communauté de communes Cœur de Médoc
- 28 octobre 2015 : présentation des enjeux du diagnostic et du PADD à la (ex .) communauté de communes Centre Médoc,
- 07 janvier 2016 : présentation des enjeux du diagnostic et du PADD à la communauté de communes Médullienne.
- **29 septembre 2016 : Réunion sur le PADD avec les PPA** avec la présentation synthétique du PADD et des réponses apportées aux remarques des PPA, à Saint-Laurent-Médoc

Extrait de la présentation de la réunion avec les PPA sur le DOO

Phase DOO :

- 7 avril 2016: Ateliers sur le DOO avec les élus et les techniciens du territoire à la maison du vin de Pauillac.

- 22 avril 2016 : Rencontre et atelier avec les Communautés de communes Médullienne et Médoc Estuaire pour un atelier d'approfondissement sur les capacités d'accueil démographiques de la Médullienne.

18 mai 2016 – Atelier de validation avec la Communauté de communes Médullienne sur les capacités d'accueil démographiques

En début d'année 2017, une série de **2 ateliers pédagogiques à destination des élus** se sont tenus à la maison du vin de Pauillac afin d'approfondir certains mesures à traiter dans le DOO en matière d'urbanisme et de paysage. Chaque atelier a été abordé à partir de situations locales et a été illustré de schémas et de références permettant d'éclairer le propos.

- 18 janvier 2017 Atelier pédagogique Urbanisme et Paysage. Les thèmes présentés ont été :

- « Gérer les eaux pluviales : aménagements urbains et paysagers »
- « Habiter autrement : typologies bâties & formes urbaines »
- « Aménagements urbains et paysagers »

- 26 janvier 2017 Atelier pédagogique Urbanisme, Paysage et Environnement. Les thèmes présentés ont été :

- « Valoriser les lisières urbaines : interfaces ville & nature »
- « Requalifier les espaces publics ruraux et urbains : de la route à la rue »

Extrait de la présentation des ateliers pédagogiques



Enfin, une série de **6 ateliers techniques participatifs avec les techniciens des communautés de communes et les PPA** sont venus renforcer le contenu des prescriptions et recommandations du DOO. Ils se sont déroulés sur 5 ½ journées en mairie de Saint-Laurent-Médoc.

- 23 mars 2017: atelier technique « Paysage et urbanisme, Environnement »
- 23 mars 2017: atelier technique « Mobilité » avec les SCoT voisins et les AOT
- 3 avril 2017 : atelier technique « Economie et Démographie »
- 6 avril 2017 : atelier technique « Loi Littoral » avec la DDTM pour débattre sur la définition des espaces constitutifs de la loi sur le territoire médocain.

La **réunion du 24 mai 2019 à Saint-Yzan avec les PPA sur le DOO** est venu renforcer les éléments encore en débat dans la rédaction du Document d'Orientations et d'Objectifs

Extrait de la présentation de la réunion avec les PPA sur le DOO

SMERSCOT en Médoc

ÉLABORATION DU SCOT
MÉDOC 2033

LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS (DOO)
AU REGARD DES ENJEUX DU TERRITOIRE ET DU PADD

RÉUNION DES PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIÉES (PPA)
MAI 2019

PIERRE LASCABETTES | ARCUS | COHEO | AGENCE FOLLÉA-GAUTIER
BFC AVOCATS | JEAN MARIU | NICOLAS MUGNIER | RIVIÈRE ENVIRONNEMENT

SMERSCOT en Médoc

RAPPEL
Le territoire du SMERSCOT

- environ 50 000 habitants
- 28 communes
- 2 communautés de communes

Des relations et des échanges avec les territoires voisins à prendre en compte :

- La cdc de Médoc Atlantique avec le point de Médoc et les lacs médocains
- La cdc de Médoc estuaire
- Bordeaux Métropole
- Le bassin d'Arcachon
- Le Royannais et le Blayais

PIERRE LASCABETTES | ARCUS | COHEO | AGENCE FOLLÉA-GAUTIER
BFC AVOCATS | JEAN MARIU | NICOLAS MUGNIER | RIVIÈRE ENVIRONNEMENT





ÉLABORATION DU SCOT
MÉDOC 2033



Jean Marieu JMU



ARCUS

COHÉO
Nathalie PINEL

Agence Folléa-Gautier
Paysagistes DPLG - Urbanistes



Société
Rivière Environnement